



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2022 SUR L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

Association LA CAMILLIENNE SPORTS 12ème

12 rue des Meuniers

75012 PARIS

Association LA CAMILLIENNE SPORTS 12ème

12 rue des Meuniers - 75012 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2022

Assemblée Générale du 28 novembre 2022 sur l'exercice clos au 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1-Description

Convention de défraiements dans le cadre de tenue des manifestations sportives

Administrateurs concernés

- Monsieur Vincent Lyautey
- Monsieur Yvon Gallene

Modalités

Il est constaté dans vos comptes 2021-2022 une charge de 6 350 € au titre des défraiements de Monsieur Vincent Lyautey et une charge d'un montant de 2 605 € au titre des défraiements de Monsieur Yvon Gallene.



2-Description

Refacturation de la quote-part des charges communes (Part-Maison) selon les clés de répartition mises en place.

Administrateurs concernés

L'ensemble des administrateurs est concerné, les deux associations ayant les mêmes administrateurs.

- Philippe LACHAUD
- Louise-Marie REMOUIT
- Yvon GALLENÉ
- Stéphanie AUMONT
- Jean-Marc COLIN DE VERDIÈRE
- Arnaud DUBAN
- Vincent LYAUTEY
- Jean PERRAUDEAU
- Bruno PARNAUDEAU

Modalités

Il est constaté dans vos comptes 2021-2022 une charge de 149 989 € au titre des charges communes (« Part-Maison ») :

Qui se décompose en :

- 32.573 € de dépenses relatives aux locaux
- 20.007 € de Frais Généraux de fonctionnement
- 97.409 € de Charges de Personnel(s).

Paris, le 22 novembre 2022

Commissaire aux comptes,

AudiSol

Delphine LUBRANI

